

dépenses étaient engagées, ce serait sous sa responsabilité. (Approbation)

M. DOUMER, RAPPORTEUR GENERAL. - C'est une règle générale. Nous ne pouvons accepter que l'on se couvre de la sorte.

II - CREATION DE NOUVELLES RESSOURCES FISCALES.

Art.1er : Bénéfices agricoles.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL, - En ce qui concerne le droit de recours du cultivateur contre l'impôt sur les bénéfices agricoles, je vous avais demandé la suppression du second alinéa de l'art. 17 de l'art. 1er. Je croyais que la loi sur la contribution foncière pourrait jouer. Il paraît qu'il n'en est pas ainsi. Dans ces conditions, je vous propose le rétablissement de cet alinéa. (Adopté.)

- Examen des amendements sur les Art.1à54.

Art.1er (art.17.)- Amendement de Lubersac et Méline, comportant la détermination par la loi des maxima, et des minima entre lesquels la commission pourra se mouvoir pour fixer les coefficients.

M. JEANNENEY, - dit que cet amendement sera désavantageux pour les départements dans lesquels l'action syndicale ne s'est pas développée.

M. BRARD, - ajoute que ceux qui, vivant de leurs revenus et ne payant plus l'impôt sur les bénéfices agricoles, ne pourront plus être désignés comme délégués auprès de la Commission.

(L'amendement est adopté.)

Amendement DONON, demandant que les coefficients prévus soient fixés par la loi.

(Disjoint.)

Amendement GAUDIN DE VILLAINÉ, visant les accroissements de capitaux.

(Rejeté.)

Amendement BLAIGNAN, demandant que l'ensemble des impôts de la propriété foncière ne dépasse pas 30%, comme la Chambre l'a décidé.

(Rejeté.)

Art. 3.

Amendement BOUVERI, repoussant l'exemption accordée aux jardins des villes.

(Rejeté.)

Amendement MARTINET, accroissant la surface des espaces réservés dans les villes.

(Rejeté.)

Art. 6.

Amendement D. DELAHAYE, demandant que la limite de 70 ans soit réduite à 60 ans pour les veuves vivant ~~avec~~ leur fils célibataires.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Cet amendement vise un cas particulier; aussi j'en demande le rejet.

(L'amendement est rejeté.)

Art. 7.

Amendement TOURON, reprenant l'amendement Fallières devenu le texte de la Chambre.

(Rejeté.)

Art. 8.

Amendement MERLIN, majorant le montant de l'impôt général sur le revenu pour les célibataires.

(Rejeté.)

M. DAUSSET, - propose ~~pour~~ la fixation d'une limite d'âge dans cet article.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Il n'y a pas de limite d'âge à l'impuis-

sance masculine. En outre les vieillards n'ont pas de charges.

(L'amendement est rejeté.)

Amendement LOUIS DAVID, demandant que l'on ajoute "à leur tort" après "divorcés".

M. LE RAPPORTEUR.

- Nous avons déjà repoussé cette proposition qui a été faite par M. Jeanneney.

(L'amendement est rejeté.)

Amendement ROUSTAN, visant les contribuables qui ont perdu trois enfants après les avoir élevés jusqu'à 13 ans.

(Rejeté.)

Amendement ALBERT, remplaçant 10% par 25%, pour les ménages sans enfants.

(Rejeté.)

Amendement D. DELAHAYE, demandant la suppression de l'art. 8.

(Rejeté.)

Amendement J. DELAHAYE, exemption pour les célibataires qui se consacrent exclusivement aux oeuvres de charité confessionnelle.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

- D'abord il n'y a pas de raison pour faire une exception; ensuite nous ne reconnaissons pas les voeux religieux.

(Rejeté.)

Amendement J. DELAHAYE, exemptant de la majoration de 25% les célibataires d'une famille de six enfants.

(Rejeté.)

Amendement J. DELAHAYE, exemptant de la majoration les célibataires ayant déclaré devant une commission une maladie considérée comme une cause

de dégénérescence pour la race.

(Rejeté.)

Amendement J. DELAHAYE, exemptant de la majoration les célibataires âgés de plus de 65 ans.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

- La question a été réglée.

(Rejeté.)

Amendement J. DELAHAYE, exemptant les contribuables ayant pris à leur charge deux orphelins.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

- Il ne s'agit pas de les prendre à sa charge, mais de les adopter.

(Rejeté.)

Art.9.

Amendement TOURON, reprenant le texte de la Chambre pour l'application de la loi de 1916 sur les bénéficiaires de guerre.

(Rejeté.)

Art.11.

Amendements STRAUSS, D. DELAHAYE & ROUSTAN, visant les sociétés en nom collectif dont tous les associés ont été mobilisés.

(Adoptés.)

Amendement STRAUSS, visant les entreprises créées avant le 1er août 1914, et que la veuve a exploitées pour le compte d'un fils mobilisé.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

- Ce sont des associations de fait, que le fisc ne reconnaît pas. De plus l'expression "fils responsable de l'exploitante" est mauvaise. En outre, on ne peut assimiler une veuve d'avant-guerre à une veuve de guerre. Enfin il n'est pas possible de légiférer pour un cas particulier.

(Rejeté.)

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Je propose de supprimer "exclusivement" dans le 3°, et, dans le 4°, de remplacer "dispensé" par "exonéré". (Approbation.)

M. TOURON. - rappelle qu'il a posé la question des commerçants et industriels des régions dévastées qui se sont installés ailleurs.

(La question est réservée.)

Art. 12.

Amendement BILLIET, visant les mutuelles syndicales.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Nous l'avons déjà repoussé.

Amendement TOURON, proposant de réduire le délai au 31 Décembre 1922.

M. TOURON. - fait remarquer qu'en ce qui concerne les bénéfices de guerre, il y a les contribuables qui ont fait la déclaration, et ceux que l'on a taxés d'office. Il ne faut pas confondre les deux catégories. Ceux qui ont obéi à la loi doivent être débarrassés d'une épée de Damoclès. En outre, il n'est pas admissible que l'administration se donne deux ans pour asseoir l'impôt. Un délai ne devrait être accordé que pour la ratification seulement.

(La question est réservée.)

Art. 18.

Amendement MULAC, tendant à obtenir une réduction proportionnelle de l'impôt sur les bénéfices de guerre après l'établissement des rôles.
(Ajourné.)

Art. 20.

Amendement LENEVEU, demandant l'exemption pour les chiens de louvetiers. (Rejeté.)

Amendement 29.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Conformément à la demande de M. BERENGER nous avons fait une nouvelle tranche pour les successions dépassant 50 millions, et allant jusqu'à 500 millions.

(La nouvelle tranche est adoptée.)

Amendement D. DELAHAYE, établissant un taux-limite variant de 10 à 80%. (Rejeté.)

M. MARRAUD, - demande que l'on tienne compte des enfants qui ont vécu jusqu'à un certain âge. (Réservé.)

Art. 35.

Plusieurs amendements tendant à faire supporter le droit de timbre aux mutuelles agricoles d'assurance et à la Caisse nationale des retraites.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Nous avons déjà rejeté ces propositions.

Art. 43.

Amendement DEBIERRE, proposant la suppression du permis de chasse départemental.

(Rejeté.)

Amendement ROUSTAN, demandant le permis hebdomadaire.

(Rejeté.)

Amendement ROUSTAN demandant une taxe spéciale sur les chasses gardées.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - La question a été résolue.

Art. 46 ter, amendement BERTHELOT, demandant que les titres portent obligatoirement le nom du porteur.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Je propose la disjonction.

M. BERTHELOT, - répond qu'il l'accepte, à la condition qu'elle

comporte une prochaine délibération.

M. TOURON,

- ajoute que la question doit être résolue, pour ne pas laisser planer une menace sur la situation économique.

(La question est renvoyée à la loi de finances.)

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

- A la prochaine séance nous continuerons l'examen des amendements, en partant de l'art. 55.

La séance est levée à 12 heures.

Le Président de la Commission des Finances,

